

Proposé par M. Carreau secondé par M. Maréchal
 par M. Huard & Co. adopté à l'unanimité et après
 une motion de cinq ans pour la formation de
 l'œuvre au 1^{er} 1909. A l'unanimité de 112 pour et
 sans aucun abstention pour l'adoption.

M. Carreau
 Sec.

D. Hochberg Sec.

7 Janvier 1909

Reçu de l'Union
 M. Carreau par 20 votes et M. Maréchal
 et une séance régulière au conseil municipal le 14
 et M. Carreau par 20 votes et M. Maréchal
 au conseil municipal le 14 janvier 1909. M. Carreau par 20 votes et
 M. Maréchal par 20 votes. M. Carreau par 20 votes et
 M. Maréchal par 20 votes.

Proposé par M. Carreau secondé par M. J. O.
 Montfleury que le rapport au Comité de la loi
 en 1907 au 1^{er} 1909 (1907) soit adopté.

Les comptes suivants sont approuvés:

6.9 Carreau 7.00	6.6 Carreau 6.63
6.9 Carreau 2.01	Laffont & H. H. 2.01
J. Carreau 2.63	J. Carreau
6.7 Carreau	6. Carreau 1.02
Stéphaney 15.18	6. Carreau 7.22
M. J. O. 1.45	M. Huard 1.45
J. Huard 1.45	M. Huard 1.45
L. Carreau 1.45	J. R. Carreau 1.45
6. Carreau 3.30	6. Carreau 3.30

Le secrétaire est autorisé à payer la somme de
 17.70 à M. St. Carreau pour le montant
 par la somme de la somme.

Les listes ont été faites et une séance de M. St. Jean
 et de Carreau et d'abolition des deux listes
 pour la somme de 1.45 pour la somme de 1.45
 et d'être fait reporté est reporté au conseil au
 conseil pour être.

Les listes de Carreau et Carreau ont été
 et recommandées au conseil de faire la somme
 de 1.45 à Carreau et Carreau, pour être
 et pour l'œuvre de 1907. Carreau.

M. W. Varcoe donne avis de motion qu'il
proposera un règlement après d'arriver la
charte de la ville et de tenir cours de conseil
au début de 1883.

Proposé par M. W. Varcoe secondé par M.
J. Montplaisir qu'il résoudra au 20 Dec 1882
autrement il sera et le dit à ce jour une conteste
sur le R.P.M. soit résolu et de plus qu'on
conviendrait que soit compris le cas pour la
Sécheresse.

M. S. S. Chabonnes est auteur d'articles à
voir et la peinture nécessaire pour plaquer la
charte au mur.

Proposé par M. W. Varcoe secondé par M.
J. Montplaisir qu'aucun conseil ne
travaille en aucun moment sans la
Coopération.

Le Secrétaire est auteur de papier \$1600 pour
l'entretien des affaires pour 1883.

Le compte de la Bourse au montant de \$400
est remis au conseil au fin.

La réclamation de M. J. Patis est sur
remis à pour être enfin en faveur d'élire

Le Secrétaire est receveur instruction d'avis à
Monsieur Monnier qu'aucun conseil ne
apparaît de la ville et de plus en plus
pour régler de l'année et pour

Le Conseil s'ajourne à jour soit suivant

J. H. Clark
Maire

1883

14 Jan. 1883

Procès de Justice

Municipalité de la ville de Brimmonville
à une séance régulière du Conseil Municipal
le 14 Janvier 1883. Présents M. Clark
Maire et M. J. Montplaisir
Le Conseil s'ajourne à jour soit suivant

Présents M. J. H. Clark et J. Montplaisir
Le Conseil s'ajourne à jour soit suivant

J. H. Clark
Maire

15 Janvier 1883

Procès de Justice

Municipalité de la ville de Brimmonville
à une séance régulière du Conseil Municipal
le 15 Janvier 1883. Présents M. Clark
Maire et J. Montplaisir
Le Conseil s'ajourne à jour soit suivant

J. H. Clark
Maire

Promise à Québec
Municipalité de la ville de Drummondville.

Je soussigné, Joseph Adolphe Marcoux
Président de la ville de Drummondville, ayant été
été convoqué par le quai de la ville de
Drummondville le 5 février 1909
pour que je remplisse bien et fidèlement les
devoirs de mes charges, et ce en vertu de
mes connaissances et jugement ainsi que
deux mes soit en acte
Observé et en acte
Drummondville le 24 Jan
1909

M. Marcoux
Sec.

Promise à Québec
Municipalité de la ville de Drummondville
Je soussigné, Paul Hébert, marchand, de la ville de
Drummondville, ayant été été convoqué par
le quai de la ville de Drummondville, le
5 février 1909, pour que je remplisse
bien et fidèlement les devoirs de mes charges, et ce
en vertu de mes connaissances et jugement
ainsi que deux mes soit en acte
Observé et en acte
Drummondville le 27
Jan 1909

M. Marcoux
Sec. Int.

21 janvier 1909

Promise à Québec
Municipalité de la ville de Drummondville.
A mes connaissances et jugement de l'avis du conseil
de la ville de Drummondville, lors que deux
et heures précédentes des devoirs de conseil,
pour le 21 janvier 1909, étant en conformité
de ce reçu le 7 janvier, au sept heures au 1/4
de quatre au 15 et de quatre à dix
Président de la Commission de la Ville de
Drummondville, le Hochambault observant le
procès sans le présence de M. Hébert.
Le secrétaire soussigné au état des ordres
payés par la ville de Drummondville pour l'année
1908, lesquels ordres ne sont pas encore
deux fois présentés au conseil de la ville
deux fois de la somme de \$1500.
Après que M. Marcoux soussigné pour M.
le Hochambault que le Hebert et le secrétaire
soussigné ont été de signer le contrat pour
que deux fois de la somme au conseil
pour la présente de la ville de Québec.
M. le Hebert dans un acte de caution que il
propose au règlement de l'offre de caution
à règlement de la présente compensation
pour la somme payée par la ville de Drummondville
M. le Hebert est autorisé d'accepter sur
l'acte deux fois de la somme de \$1500.
La somme est payée avec au

M. Hebert Maire

3 Mars 1909

Bonnes & Justes

Municipalité de Léves & Drummondville

Il est ainsi réglé au Conseil Municipal de
Léves & Drummondville, le 26 Mars 1909
de donner des services au Conseil
le 26 Mars 1909

Présent M. M. Edouard et M. M. M. M. M.
Le Secrétaire de l'Assemblée est nommé
à l'unanimité de l'Assemblée

M. M. M. M.

M. M. M. M. M. M.
M. M. M. M. M. M.

5 Juin 1909

Bonnes & Justes

Municipalité de Léves & Drummondville

Il est ainsi réglé au Conseil Municipal
de Léves & Drummondville, le 5 Juin 1909
de donner des services au Conseil
le 5 Juin 1909

Présent M. M. Edouard, M. M. M. M. M.
Le Secrétaire de l'Assemblée est nommé
à l'unanimité de l'Assemblée

M. M. M. M. M. M.
M. M. M. M. M. M.

M. M. M. M.

6 Février 1909

Bonnes & Justes

Municipalité de Léves & Drummondville

Il est ainsi réglé au Conseil Municipal de
Léves & Drummondville, le 6 Février 1909
de donner des services au Conseil, étant
nommé à l'unanimité de l'Assemblée

Le Secrétaire de l'Assemblée est nommé
à l'unanimité de l'Assemblée

M. M. M. M. M. M. M. M. M. M. M.
M. M. M. M. M. M. M. M. M. M. M.

Le Secrétaire de l'Assemblée est nommé
à l'unanimité de l'Assemblée

M. M. M. M. M. M. M. M. M. M. M.
M. M. M. M. M. M. M. M. M. M. M.

Le Secrétaire de l'Assemblée est nommé
à l'unanimité de l'Assemblée

M. M. M. M. M. M. M. M. M. M. M.
M. M. M. M. M. M. M. M. M. M. M.

Le Secrétaire de l'Assemblée est nommé
à l'unanimité de l'Assemblée

M. M. M. M.
M. M. M. M.

Les comptes annexés ont été approuvés:
 Messrs D'Arles 2000 J. B. Leguay 4000
 J. B. Michel 2270 L. 300 J. B. Bouchard 1500
 M. Bouchard 2670 G. B. Bouchard 2000 + 170
 J. B. Bouchard 2000 J. B. Bouchard 2100
 J. B. Michel 2270

Lecture est faite de deux lettres de M. de Bouchard
 demandant si on va le crant & la pompe
 à St. Hippolyte, et M. de Bouchard est autorisé
 d'en faire un usage modérément afin que
 la petite pompe puisse être mise en opération.
 Lecture est faite de deux lettres de M. de Bouchard
 demandant deux ans d'autorité de J. B. Bouchard
 pour demander et recevoir le calcul de
 certains de ses débris, et de même à d'autres
 l'attention au point de vue de la conservation
 des biens appartenant à l'Etat et demandant
 qu'on ne s'occupe de faire un plan au point
 de l'égare.

Proposé par M. de Bouchard secondé par M.
 de Bouchard qu'une résolution soit
 adoptée dans le sens de la lettre de M.
 de Bouchard et envoyé à M. de Bouchard
 L'après d'après

Proposé par M. de Bouchard secondé
 par M. de Bouchard que le Havre soit
 autorisé de signer une carte de secours pour
 l'annexion de la route entre St. Hippolyte
 et les ports de France par suite au Conseil
 une requête pour obtenir à la voie de St. Hippolyte
 de faire construire un mur de clôture sur
 la cote d'une manière à faire.

Le Comité prend acte de la requête en conséquence
 afin de s'occuper de la faire approuver et voter
 le projet.

à dire de plus
 à dire
 dit
 dit

Proposé par M. de Bouchard secondé par M.
 de Bouchard que le Havre et le Secours de Bouchard
 soient autorisés à signer le contrat qui a été
 dressé en faveur de l'annexion de la route de St. Hippolyte à
 raison de 1000 fr. au, ainsi que 4000 fr. annuels
 au dit contrat de 1000 fr.

Le Comité est autorisé à voter un témoignage
 de respect au Duc
 de Bouchard en 1809

dit
 dit

M. de Bouchard secondé par M.
 de Bouchard que le Havre soit autorisé à
 signer le contrat de 1000 fr. annuels
 au dit contrat de 1000 fr.

Le Comité reçoit instruction de donner
 l'avis qu'il a sur la requête pour
 l'annexion de la route de St. Hippolyte à
 la route de Bouchard à raison de 1000 fr. annuels
 en 1809.

M. de Bouchard

dit dit dit

Proposé par M. de Bouchard secondé par M.
 de Bouchard que le Havre et le Secours de Bouchard
 soient autorisés à signer le contrat qui a été
 dressé en faveur de l'annexion de la route de St. Hippolyte à
 raison de 1000 fr. au, ainsi que 4000 fr. annuels
 au dit contrat de 1000 fr.

M. de Bouchard

19 fe. 1909

Donnée de Québec
Municipalité de Lévis & Arundelville
à une somme requise au Comité d'Ammonition
à titre de Ammonition dans une liste de terres
ordinaire des terres au Comité, annexes
à six mille francs 1909

Précédent M. M. Lacombe & Archambault
C. Bourque J. Montplaisir & Hébert et parait
quarante-cinq le Procès-verbal de M. M. Lacombe,
Hébert

Le Secrétaire de cette lecture de la requête
de M. Hébert parait demandant à
600 francs pour une maison à faire
à cela avoir entendu M. L. Hébert le
Comité avoir à reporter la requête au
Comité en comité fermé et qui aura
s'assemble le dimanche 12 de fe. 1909.

J. Hébert
Archambault Hébert

3 Mars 1909

Donnée de Québec
Municipalité de Lévis & Arundelville
à une somme requise au Comité d'Ammonition
à titre de Ammonition dans une liste de terres
ordinaire des terres au Comité,
membre de la Commission pour le 2 Mars 1909

Précédent M. L. Lacombe J. Montplaisir J. J.
Charbonneau J. Bourque J. Montplaisir D. Hébert
Hébert parait le quarante-cinq le Procès-verbal
de M. Hébert parait M. Hébert.

Recommande au Comité de la Commission
ordinaire et approuve.

Il est proposé par M. D. Bourque pour
M. J. Bourque pour les comptes pour

Pour 1909 avant de la Commission
Comité de Lévis: M. M. E. Archambault, B. Charbonneau, J. Montplaisir
avec la présence de M. J. Lacombe
Après, de la Commission: M. M. D. Bourque, D. Hébert avec la
présence de M. E. Archambault

L'année passée: M. M. J. Montplaisir, D. Hébert avec la présence de
M. J. Lacombe.

De la Commission: M. M. J. Bourque D. Hébert avec la présence de
M. J. Montplaisir.

que le Comité pour faire et faire la chose requise
que le Comité pour faire et faire la chose requise
comité de la Commission qui sera le Comité de la Commission
pour la Commission avec la présence de M. J. Lacombe
et M. J. Bourque est chargé de la Commission en
Janvier de 1909.

Proposé par M. J. J. Charbonneau pour M.
J. Montplaisir que le Comité pour faire et faire la chose requise
approuve et le Comité pour faire et faire la chose requise
D. Hébert 25.11 - J. Bourque 25.11
M. Lacombe 2.76 - J. Charbonneau 2.68
Henry Hébert 2.75 - E. Archambault 2.51
D. Bourque 2.67 - M. Lacombe 2.50
D. Hébert 4.29 - J. M. Hébert 2.55
D. Bourque 1.16 - M. Lacombe 2.55
Comité Lévis 11.20 - D. Bourque 2.60
J. Hébert 2.86 - D. Bourque 2.00, 2.00
J. Hébert 5.74 - J. Bourque 2.20
D. Hébert 18.22 - Hébert 110.75
Comité Lévis 8.00 - Hébert 9.99
D. Bourque 2.90 - Hébert 9.99
Il est proposé par M. J. Lacombe pour
M. Lacombe que le Comité pour faire et faire la chose requise
pour la Commission que le Comité pour faire et faire la chose requise
approuve et le Comité pour faire et faire la chose requise

redevances de feu et de s'abonner au Manteau veau.
 D'abord par M. Bourgault succédant par M. J. C.
 Montplaisir et J. S. Brasseur qui M. J. C. Brasseur
 avait nommé curateur et qui avait chargé de faire
 l'analyse de l'eau et de l'exportation depuis le
 1^{er} Mars 1898 au 1^{er} Mars 1899 et par une somme
 de quarante francs au seul compte, cette
 analyse avait été faite par M. J. C. Brasseur.
 M. J. C. Montplaisir avait écrit au notaire qu'il
 proposait un règlement concernant le
 règlement au feu et le curateur de l'eau
 s'agissant de l'entretien de l'eau.

M. J. C. Brasseur

11 Mars 1899

Commissaire de Justice

Municipalité de la Ville de Drummondville

A mes soins régularisés au Conseil Municipal
 et de la Ville de Drummondville, deux ans les et
 l'usage ordinaire de l'eau au Conseil, j'arrive
 le 1^{er} Mars 1899 et par un règlement et de l'eau
 au 3^{er} Mars.

Commissaire de Justice J. C. Bourgault et
 M. Brasseur, fait de jurer la somme est
 agissant à l'usage et le 12 Mars 1899.

M. J. C. Brasseur

J. C. Brasseur
 J. C. Brasseur

12 Mars 1899

Commissaire de Justice

Municipalité de la Ville de Drummondville.

A mes soins régularisés au Conseil Municipal et de
 la Ville de Drummondville, deux ans les et l'usage
 ordinaire de l'eau au Conseil, j'arrive le 3^{er}
 Mars, et par un règlement et de l'eau
 au 3^{er} Mars 1899.

Commissaire de Justice J. C. Bourgault
 fait de jurer la somme est de M. J. C.
 Brasseur, fait de jurer la somme est de l'usage
 ordinaire de l'eau au Conseil, j'arrive le 3^{er}
 Mars, et par un règlement et de l'eau
 au 3^{er} Mars 1899.

M. J. C. Brasseur 220 J. C. Brasseur 220
 M. Brasseur 220 J. C. Brasseur 220
 C. Brasseur 220 J. C. Brasseur 220
 C. Brasseur 220 J. C. Brasseur 220
 M. Brasseur 220 J. C. Brasseur 220

De l'usage ordinaire de l'eau au Conseil, j'arrive
 le 3^{er} Mars, et par un règlement et de l'eau
 au 3^{er} Mars 1899.

Commissaire de Justice J. C. Bourgault et
 M. Brasseur, fait de jurer la somme est
 agissant à l'usage et le 12 Mars 1899.

Homel	Tours	Exp	Remise
Antil Parc		63	
Boulton Erond	30		
Caravel 9	2 40	2 00	
Delmas & Agette	2 40		
Debard 5	6 30	5 00	2 00
Dehaudat Victor	2 98		
Bergues 4		4 3	
Delmas & Agette		6 3	
Dehaudat Victor		1 58	
Dehaudat Victor		6 3	
Dehaudat Victor			6 00
Dehaudat Victor 9		1 58	
Dehaudat Victor	2 40	4 30	
Dehaudat Victor	3 43	7 00	
Dehaudat Victor	6 08		
Bergues 5		13	
Dehaudat Victor	2 40	1 13	
Dehaudat Victor	3 00		
Dehaudat Victor	4 20		1 50
Dehaudat Victor		1 00	
Dehaudat Victor		5	
Dehaudat Victor		1 00	
Dehaudat Victor	64 64		
Dehaudat Victor	49 34		
Dehaudat Victor	209 17		
Dehaudat Victor	1 50	4 28	
Dehaudat Victor	2 40	1 00	
Dehaudat Victor		30	
Dehaudat Victor		1 38	
Dehaudat Victor		70	
Dehaudat Victor		2 03	
Dehaudat Victor		67	
Dehaudat Victor			75
Dehaudat Victor			18 13
Dehaudat Victor		1 37	
	372 00	40 66	20 36

Homel	Tours	Exp	Remise
Woodard & Coffey	272 00	46 66	20 36
Dehaudat Victor		1 25	
Dehaudat Victor	110 00		
Dehaudat Victor	1 00		
Dehaudat Victor		1 25	
Dehaudat Victor	225 43		
Dehaudat Victor	3 00		
Dehaudat Victor	3 30		4 00
Dehaudat Victor	30		
Dehaudat Victor		6	
Dehaudat Victor		2 00	
Dehaudat Victor		43	
Dehaudat Victor		1 25	
Dehaudat Victor		1 27	
Dehaudat Victor		1 20	
Dehaudat Victor			2 00
Dehaudat Victor	1 00		
Dehaudat Victor	97 67		
Dehaudat Victor	3 60	3 70	1 50
Dehaudat Victor	2 40		
Dehaudat Victor		6 20	
Dehaudat Victor		2 00	
Dehaudat Victor		1 50	
Dehaudat Victor		1 30	
Dehaudat Victor	4 00		
Dehaudat Victor	2 40	3 40	
Dehaudat Victor	400 00		
Dehaudat Victor	1 00	2 20	
Dehaudat Victor	2 10	2 40	
Dehaudat Victor	1 00		
Dehaudat Victor	2 40		
Dehaudat Victor	1 50		
Dehaudat Victor		16	
Dehaudat Victor		1 25	
	1412 00	77 37	33 36

Wood	Sales	Expenses	Balance
Asplen Angel	11 13	07	77 57
			65 35
Asplen Jo		2 47	
Asplen Henry		8 57	
Lewis Kinn		69	
Lewisville B		1 50	
Lewisville old		1 50	
Lynn E		1 56	
Lynston U		63	
Lynston A	16 40	01 98	1 98
Lynchman Oliver	4 50	4 00	
Lynchman	3 90		
Lynchman Estate	5 00	8 70	
Walter Edmund	2 40		
Walter Isaac		70	
Walter Mitchell		2 00	
Walter Scott		1 88	
Walter Tho		70	
Walter Thomas			8 57
Walter Phillips	14 10	9 05	
Walter Jr	60	1 00	
Walter James	1 00		
Wagner E		5 00	
Wagner Caspary		1 57	
Wagner C		70	
Wagner W (underling)		2 30	
Wagner J			2 88
Wagner Ed	11 00		
Wagner Bond		8 97	
Wagner Louis		2 70	
Wagner P		70	
Wagner Jo		8 00	
Wagner A	1 53	4 63	
Wagner Not		2 00	
Wagner G		2 70	
	12 63 02	167 37	111 75

Wood	Sales	Exp	Balance	Acc
Walter Phillips	11 13	07	11 57	45 75
Walter Jo	11 70	9 70		
Walter Caspary	5 40	8 13		
Walter Jot	8	3 00	2 20	
Wagner Tho	6 40	1 57		2 00
Wagner C		2 00		
Wagner Jory	4 30	13		
Wagner W		3 88		
Wagner Bond		0 70		
Wagner Walter	0 40	0 70		
Wagner John	0 40	0 15		
Walter W		2 00		
Wagner Jot		60	1 00	
Wagner W	0 40	6 00		
Wagner U	1 20			
Wagner E		21 70		
Wagner Jot		1 97		
Wagner W			10 45	
Wagner Jo	1 00			
Wagner A	2 00	0 66		
Wagner Caspary	7 00			
Walter Walter	4 00			
	1821 70	964 41	25 75	0 00
	11 13	07		
	11 70	9 70		
	5 40	8 13		
	8	3 00		
	6 40	1 57		
		2 00		
	4 30	13		
		3 88		
		0 70		
	0 40	0 70		
	0 40	0 15		
		2 00		
		60	1 00	
	0 40	6 00		
	1 20			
		21 70		
		1 97		
			10 45	
	1 00			
	2 00	0 66		
	7 00			
	4 00			
	11 13	07		
	11 70	9 70		
	5 40	8 13		
	8	3 00		
	6 40	1 57		
		2 00		
	4 30	13		
		3 88		
		0 70		
	0 40	0 70		
	0 40	0 15		
		2 00		
		60	1 00	
	0 40	6 00		
	1 20			
		21 70		
		1 97		
			10 45	
	1 00			
	2 00	0 66		
	7 00			
	4 00			

no more to be paid
 J. M. Jackson
 Secy

13 Juin 1909

Promesse de quittance

Municipalité de G. G. de Drummondville

À mes seigneurs et amis au Conseil Municipal de la ville de Drummondville lors aux très honorables ses seigneurs au Conseil tenu le 18 Juin de l'année 1909, conquis par procès au sous-secrétaire de cept. sous-secrétaire (1) L'union de l'Association de l'Église Episcopale d'Arcaus) 13

Je soussigné pour le procureur L'Église Episcopale

(1) Réparateur au sous-secrétaire

Président M. J. Hébert, Secrétaire M. G. Hébert, et autres, formant le quorum sans la présence de M. J. Hébert, mais.

Après que M. J. Hébert, sous-secrétaire pour M. G. Hébert, ont été reconnus et acceptés par M. G. Hébert, sous-secrétaire pour M. J. Hébert, ont été reconnus et acceptés.

Après que M. J. Hébert, sous-secrétaire pour M. G. Hébert, ont été reconnus et acceptés par M. G. Hébert, sous-secrétaire pour M. J. Hébert, ont été reconnus et acceptés.

M. J. Hébert, sous-secrétaire pour M. G. Hébert, ont été reconnus et acceptés par M. G. Hébert, sous-secrétaire pour M. J. Hébert, ont été reconnus et acceptés.

Le secrétaire a été reconnu et accepté par M. J. Hébert, sous-secrétaire pour M. G. Hébert, ont été reconnus et acceptés par M. G. Hébert, sous-secrétaire pour M. J. Hébert, ont été reconnus et acceptés.

Le secrétaire a été reconnu et accepté par M. J. Hébert, sous-secrétaire pour M. G. Hébert, ont été reconnus et acceptés par M. G. Hébert, sous-secrétaire pour M. J. Hébert, ont été reconnus et acceptés.

M. J. Hébert, sous-secrétaire pour M. G. Hébert, ont été reconnus et acceptés par M. G. Hébert, sous-secrétaire pour M. J. Hébert, ont été reconnus et acceptés.

M. J. Hébert, sous-secrétaire pour M. G. Hébert, ont été reconnus et acceptés par M. G. Hébert, sous-secrétaire pour M. J. Hébert, ont été reconnus et acceptés.

17 Juin 1909

Promesse de quittance

Municipalité de G. G. de Drummondville

À mes seigneurs et amis au Conseil Municipal de la ville de Drummondville, lors aux très honorables ses seigneurs au Conseil tenu le 17 Juin de l'année 1909, conquis par procès au sous-secrétaire de cept. sous-secrétaire (1) L'union de l'Association de l'Église Episcopale d'Arcaus) 13

Je soussigné pour le procureur L'Église Episcopale (1) Réparateur au sous-secrétaire

Président M. J. Hébert, Secrétaire M. G. Hébert, et autres, formant le quorum sans la présence de M. J. Hébert, mais.

Après que M. J. Hébert, sous-secrétaire pour M. G. Hébert, ont été reconnus et acceptés par M. G. Hébert, sous-secrétaire pour M. J. Hébert, ont été reconnus et acceptés.

Après que M. J. Hébert, sous-secrétaire pour M. G. Hébert, ont été reconnus et acceptés par M. G. Hébert, sous-secrétaire pour M. J. Hébert, ont été reconnus et acceptés.

Le secrétaire a été reconnu et accepté par M. J. Hébert, sous-secrétaire pour M. G. Hébert, ont été reconnus et acceptés par M. G. Hébert, sous-secrétaire pour M. J. Hébert, ont été reconnus et acceptés.

Le secrétaire a été reconnu et accepté par M. J. Hébert, sous-secrétaire pour M. G. Hébert, ont été reconnus et acceptés par M. G. Hébert, sous-secrétaire pour M. J. Hébert, ont été reconnus et acceptés.

Le secrétaire a été reconnu et accepté par M. J. Hébert, sous-secrétaire pour M. G. Hébert, ont été reconnus et acceptés par M. G. Hébert, sous-secrétaire pour M. J. Hébert, ont été reconnus et acceptés.

Le secrétaire a été reconnu et accepté par M. J. Hébert, sous-secrétaire pour M. G. Hébert, ont été reconnus et acceptés par M. G. Hébert, sous-secrétaire pour M. J. Hébert, ont été reconnus et acceptés.

Le secrétaire a été reconnu et accepté par M. J. Hébert, sous-secrétaire pour M. G. Hébert, ont été reconnus et acceptés par M. G. Hébert, sous-secrétaire pour M. J. Hébert, ont été reconnus et acceptés.

Proposé par M. J. O. Bourguet second par M.
J. S. Chabroux qui a été élu et élu de
M. H. Bourguet sans compromis.

Proposé en amendement par M. J. O. Bourguet
Second par M. E. Chabroux qui a
été élu et élu de M. H. Bourguet sans
compromis.

Pour amendement	Contre
E. Néel	J. O. Bourguet
J. O. Bourguet	E. Chabroux
E. Chabroux	J. S. Chabroux

M. S. Chabroux
Le vote n'étant pas décisif sur la
proposition principale, l'amendement
est adopté.

Proposé par M. J. O. Bourguet second par M.
J. S. Chabroux qui a été élu et élu de
M. H. Bourguet sans compromis. Adopté
à l'unanimité.

M. E. Néel a obtenu au Conseil avec la
permission de se retirer.

Les comptes suivants sont approuvés.

M. Bourguet	1.25	J. O. Bourguet	6.25
J. S. Chabroux	1.00	E. Chabroux	1.50
J. O. Bourguet	1.00	E. Chabroux	1.50
J. O. Bourguet	1.25	E. Chabroux	1.50
E. Chabroux	.50	E. Chabroux	1.25
M. Bourguet	6.00	J. O. Bourguet	3.25
Compte total	1.65 + 1.00 = 2.65		
J. O. Bourguet	6.09 + 2.50		
E. Chabroux	1.25	E. Néel	1.25
E. Chabroux	1.25	J. O. Bourguet	1.00
J. O. Bourguet	1.25	E. Chabroux	1.25
J. O. Bourguet	1.25	J. Bourguet	1.25
E. Chabroux	1.25	E. Chabroux	37.15

24 Juin 1909

Reçu de l'Etat

Municipalité de Ville de Drummondville,
A mes honoraires de conseil au conseil
municipal de la Ville de Drummondville, le
mois de Juin 1909, des services de conseil.
Somme de 27 francs 1909 @ 2 francs par
mois 30 francs 1909 1/2 francs 1/2 francs
faisant le total de quarante francs 1909.
M. Bourguet, Maire
Le Secrétaire Maire lésigné d'une lettre invitée
le conseil à envoyer une délégation de trois
membres à 27 cent par le Maire une
délégation de quatre membres et
Municipalité.

Le Secrétaire Maire lésigné de répondre à
cette invitation que le conseil a été élu et
est composé de trois membres, mais est bien organisé
et maintenant, et si les autres mem-
bres ne sont pas satisfaits de ce qui est
des comptes et qu'ils ont des objections
fournies le jour des services de conseil
faites.

M. Bourguet
Maire

3 Mai 1709

Commissaire de Justice

Remplissant sa place de Lieutenant de Roi.

A l'avis de messeieurs les Comtes de la Cour de la
au Bureau de la Cour de la Justice, le 3 Mai 1709
à 8 heures P.M.Présent M. de la Cour de la Justice, Eschevau de
la Cour de la Justice, formant quorum sous la
présidence de M. de la Cour de la Justice.Les Comtes reconvoqués au Conseil de la Cour
ont rendu sur le Comte de la Cour de la Justice
la protection de ceux qui demandent protection
de la Cour.Le Comte reconvoqué au Conseil de la Cour
a répondu qu'il n'y a rien de particulier à
rapporter sur le Comte de la Cour de la Justice
en ce qui concerne la Cour de la Justice, et qu'il
n'y a rien de particulier à rapporter sur le Comte
de la Cour de la Justice.Le Secrétaire a été instruit de rendre la
Cour de la Justice de la Cour de la Justice
à la Cour de la Justice, sur le Bureau de la Cour de la Justice
le Comte reconvoqué au Conseil de la Cour de la Justice
à la Cour de la Justice, sur le Bureau de la Cour de la Justice
Judicial.

M. de la Cour de la Justice.

M. de la Cour de la Justice.

3 Mai 1709

Commissaire de Justice

Remplissant sa place de Lieutenant de Roi.

A l'avis de messeieurs les Comtes de la Cour de la Justice
de la Cour de la Justice, le 3 Mai 1709
à 8 heures P.M. Présent M. de la Cour de la Justice, Eschevau
de la Cour de la Justice, formant quorum sous la
présidence de M. de la Cour de la Justice.Les Comtes reconvoqués au Conseil de la Cour
ont rendu sur le Comte de la Cour de la Justice
la protection de ceux qui demandent protection
de la Cour. Le Comte reconvoqué au Conseil de la Cour
a répondu qu'il n'y a rien de particulier à
rapporter sur le Comte de la Cour de la Justice
en ce qui concerne la Cour de la Justice, et qu'il
n'y a rien de particulier à rapporter sur le Comte
de la Cour de la Justice.

M. de la Cour de la Justice	2,00	par M. de la Cour de la Justice	0,57
M. de la Cour de la Justice	6,00	M. de la Cour de la Justice	2,00
M. de la Cour de la Justice	21,00	M. de la Cour de la Justice	31,70
M. de la Cour de la Justice	272	M. de la Cour de la Justice	117,00
M. de la Cour de la Justice	167	M. de la Cour de la Justice	17
M. de la Cour de la Justice	2,10	M. de la Cour de la Justice	52,60
M. de la Cour de la Justice	2,00		

Les Comptes de la Cour de la Justice ont été
présentés à la Cour de la Justice, le 3 Mai 1709
à 8 heures P.M. Présent M. de la Cour de la Justice, Eschevau
de la Cour de la Justice, formant quorum sous la
présidence de M. de la Cour de la Justice.

Le Secrétaire a été instruit de rendre la
Cour de la Justice de la Cour de la Justice
à la Cour de la Justice, sur le Bureau de la Cour de la Justice
le Comte reconvoqué au Conseil de la Cour de la Justice
à la Cour de la Justice, sur le Bureau de la Cour de la Justice
Judicial.

de ses lettres de communication avec le Département
des Chemins de fer d'Alsace. Le Secrétaire reçoit
l'indication de ces lettres qui est bien arrivée à
des occasions jusqu'au 1^{er} Juin, mais qui s'arrê-
tent pour le reste de l'année qui est continué
avec le sieur de Chabon près de Stolze.

Leclercq est fait d'un accord de M. H. H.
M. H. H. a été arrêté au Conseil d'Etat et
l'arrêté qui s'en est suivi pour le département de
l'Alsace est en effet à des fins, le Conseil
accorde à des occasions d'un accord de l'arrêté est
donné par M. H. H. et l'arrêté qui est proposé au
réglement tendant à ce que le principe accorde
à M. H. H. pour les formules de l'Alsace.

Le Secrétaire donne l'avis au Conseil au
contrat d'engagement de M. H. H. de l'arrêté, et
il est arrêté par M. H. H. de l'arrêté, et
par M. H. H. de l'arrêté, qui le Secrétaire est
arrêté de l'arrêté pour l'arrêté de l'arrêté et la
formation d'engagement de M. H. H. de l'arrêté, et
le 1^{er} Juin.

Leclercq est fait d'un accord de M. H. H.
Leclercq Co. de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
sans l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté

Après lecture du règlement de M. H. H. concernant
la réorganisation de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
et l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté

M. H. H. de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté

et sans l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté

M. H. H. de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté

M. H. H. de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté

Après lecture de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté

Après lecture de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté

Après lecture de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté

Après lecture de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté

Après lecture de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté

Après lecture de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté

Après lecture de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté

12 Mai 1909

Primes de Québec

Remplacement de la ville de Drummondville

à une somme requise au conseil municipal
de la ville de Drummondville, bien que celle
à l'heure présente de la somme au conseil
municipal de la ville est un engagement
à la somme de 2000 \$.

Le conseil de la ville de Drummondville, par la
présente, a résolu de verser à la somme de 2000 \$

D. H. G. G.

N. H. G. G.

19 Mai 1909

Primes de Québec

Remplacement de la ville de Drummondville

à une somme requise au conseil municipal
de la ville de Drummondville, bien que celle
à l'heure présente de la somme au conseil, étant un
engagement à la somme de 2000 \$, et que la ville
de Québec.

Le conseil de la ville de Québec, par la
présente, a résolu de verser à la somme de 2000 \$

à la somme de 2000 \$, et que la ville de Québec.

Le conseil de la ville de Québec, par la
présente, a résolu de verser à la somme de 2000 \$

à la somme de 2000 \$, et que la ville de Québec.

Le conseil de la ville de Québec, par la

présente, a résolu de verser à la somme de 2000 \$

à la somme de 2000 \$, et que la ville de Québec.

Le conseil de la ville de Québec, par la

Le conseil de la ville de Québec, par la
présente, a résolu de verser à la somme de 2000 \$

à la somme de 2000 \$, et que la ville de Québec.

Le conseil de la ville de Québec, par la
présente, a résolu de verser à la somme de 2000 \$

à la somme de 2000 \$, et que la ville de Québec.

Le conseil de la ville de Québec, par la
présente, a résolu de verser à la somme de 2000 \$

à la somme de 2000 \$, et que la ville de Québec.

Le conseil de la ville de Québec, par la
présente, a résolu de verser à la somme de 2000 \$

à la somme de 2000 \$, et que la ville de Québec.

Le conseil de la ville de Québec, par la
présente, a résolu de verser à la somme de 2000 \$

à la somme de 2000 \$, et que la ville de Québec.

Le conseil de la ville de Québec, par la

compte journal qui sera ce qui sera rendu à l'ordre
à l'ordre

Les créances ont été reçues en reconnaissance
de chaque engagement sur un engagement.

20 Mars 1909
J. M. Montplaisir
M. J. B. B. B.

2 Juin 1909

Promesse de quittance

Municipalité de la Ville de Drummondville

à nos seigneurs réguliers au conseil municipal et
à nos seigneurs réguliers, savoir aux fins et
finances ordinaires des seigneurs au conseil
municipal le 2 Juin 1909.

Provisoire M. M. J. O. Montplaisir et E. Archambault
faute de quittance les seigneurs ont permis
à l'ordre le 3 Juin

J. M. Montplaisir
E. Archambault

2 Juin 1909

à nos seigneurs réguliers au conseil municipal
au conseil de la Ville de Drummondville le 2 Juin 1909
à l'ordre des seigneurs M. M. J. O. Montplaisir et E. Archambault
à l'ordre formant le quinquiesime des seigneurs
à M. J. O. Montplaisir.

Les seigneurs ont permis au conseil de faire telle
la liste de commodes ou de vendre tel ou
de dynamite et de dynamite; de faire financer
toutes les bases - j'ai permis les seigneurs de
dynamite, l'entretien de la ville de Drummondville.
L'acte de ce marché pour la ville de Drummondville
à l'ordre de faire pour la ville de Drummondville
à nos seigneurs réguliers.

Les approches municipales sont jugées
nécessaires par le conseil.

Blanc sur quittance Mars 1909. 14.00
après. caudo d'eau 700. Intérieur de

Intérieur de 700.00

J. M. Montplaisir
M. J. B. B. B.

2 Juin 1909

Promesse de quittance

Municipalité de la Ville de Drummondville.

à nos seigneurs réguliers du conseil municipal et la
ville de Drummondville tous nos seigneurs et leurs
ordres des seigneurs au conseil, pour le 2
Juin 1909, étant en l'absence de la seigneurie
de nos seigneurs.

Provisoire M. M. J. O. Montplaisir et E. Archambault
faute de quittance les seigneurs ont permis
à l'ordre le 3 Juin

J. M. Montplaisir
E. Archambault

Les seigneurs ont permis au conseil de faire telle
la liste de commodes ou de vendre tel ou
de dynamite et de dynamite; de faire financer
toutes les bases - j'ai permis les seigneurs de
dynamite, l'entretien de la ville de Drummondville.
L'acte de ce marché pour la ville de Drummondville
à l'ordre de faire pour la ville de Drummondville
à nos seigneurs réguliers.

M. J. O. Montplaisir 22.00
O. Dumas 12.00
M. J. B. B. B. 10.00
M. J. O. Montplaisir 12.00

Les seigneurs ont permis au conseil de faire telle
la liste de commodes ou de vendre tel ou
de dynamite et de dynamite; de faire financer
toutes les bases - j'ai permis les seigneurs de
dynamite, l'entretien de la ville de Drummondville.
L'acte de ce marché pour la ville de Drummondville
à l'ordre de faire pour la ville de Drummondville
à nos seigneurs réguliers.

Provisoire M. M. J. O. Montplaisir et E. Archambault
faute de quittance les seigneurs ont permis
à l'ordre le 3 Juin

6 août 1809
Rapport au Comité des Finances l'éclairciement
de route de St-Étienne

Le Comité accorde qu'il sera fait le chemin de
St-Étienne, fait par M. S. Montplaisir, qui il
a l'honneur de passer au corps de St-Étienne,
mais qu'il ne peut en recouvrer le
prix tant qu'il n'a pas le règlement de
ce dit St-Étienne, aura été abrogé
par le Comité.

Les Comptes annuels de l'année 1809 pour
le chemin au quai de Nord et de St-Étienne pour
francs et cent 200 pour le chemin de la ville

pour l'année
D. A.

J. P. Archambault
L. B. Bonfanti
D. L. B.

Comptes de finances

Relevé de St-Étienne

Je soussigné, J. P. Archambault, agent de finances
Comité de finances de la ville de St-Étienne, me
permet de vous adresser le rapport de l'année
de ce chemin et de vous remettre à vos honoraires,
sans plus de six mois en un
moment de six mois de l'année
D. L. B. Bonfanti le 9 Août 1809

J. P. Archambault

9 Août 1809

Comptes de finances

Municipalité de la ville de St-Étienne, et
de ses administrés au Comité de finances de
la ville de St-Étienne, le 9 Août 1809

Ordonne M. S. Montplaisir, J. P. Archambault, J. P. Archambault, J. P. Archambault
à St-Étienne sans le pourvoir de St-Étienne.
Les Comptes de finances de St-Étienne de l'année
M. S. Montplaisir et de St-Étienne de l'année
de finances de St-Étienne de l'année de St-Étienne
en sans le pourvoir de St-Étienne de l'année de St-Étienne
de finances de St-Étienne de l'année de St-Étienne
de finances de St-Étienne de l'année de St-Étienne

11 août 1909

Province de Québec

Municipalité de la ville de Drummondville.

à une séance régulière au conseil municipal de la ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce conseil municipal le 11 août 1909, tenant un exposé de la séance de la nuit.

Présents M. G. Leclercq, J. P. Montplaisir, J. O.

Bourgeois, J. Marois.

Proposé par M. J. O. Bourgeois secondé par M. G. Leclercq qu'on l'admette au conseil municipal de la ville de Drummondville, en tant que conseiller municipal.

Le conseil municipal a la séance tenue sous le sceau de l'approbation.

Le compte de la M. Leclercq pour le 11^e est approuvé.

Proposé par M. J. O. Bourgeois secondé par M. G. Leclercq

qu'on l'admette au conseil municipal de la ville de Drummondville, en tant que conseiller municipal.

Le conseil municipal a la séance tenue sous le sceau de l'approbation.

Le compte de la M. Leclercq pour le 11^e est approuvé.

Proposé par M. J. O. Bourgeois secondé par M. G. Leclercq

qu'on l'admette au conseil municipal de la ville de Drummondville, en tant que conseiller municipal.

Le conseil municipal a la séance tenue sous le sceau de l'approbation.

Le compte de la M. Leclercq pour le 11^e est approuvé.

Proposé par M. J. O. Bourgeois secondé par M. G. Leclercq

qu'on l'admette au conseil municipal de la ville de Drummondville, en tant que conseiller municipal.

Le conseil municipal a la séance tenue sous le sceau de l'approbation.

Le compte de la M. Leclercq pour le 11^e est approuvé.

Proposé par M. J. O. Bourgeois secondé par M. G. Leclercq

qu'on l'admette au conseil municipal de la ville de Drummondville, en tant que conseiller municipal.

Le conseil municipal a la séance tenue sous le sceau de l'approbation.

Le compte de la M. Leclercq pour le 11^e est approuvé.

Le conseil municipal de la ville de Drummondville a la séance tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce conseil municipal le 11 août 1909, tenant un exposé de la séance de la nuit.

Proposé par M. J. O. Bourgeois secondé par M. G. Leclercq qu'on l'admette au conseil municipal de la ville de Drummondville, en tant que conseiller municipal.

Le conseil municipal a la séance tenue sous le sceau de l'approbation.

Le compte de la M. Leclercq pour le 11^e est approuvé.

Proposé par M. J. O. Bourgeois secondé par M. G. Leclercq

qu'on l'admette au conseil municipal de la ville de Drummondville, en tant que conseiller municipal.

Le conseil municipal a la séance tenue sous le sceau de l'approbation.

Le compte de la M. Leclercq pour le 11^e est approuvé.

Proposé par M. J. O. Bourgeois secondé par M. G. Leclercq

qu'on l'admette au conseil municipal de la ville de Drummondville, en tant que conseiller municipal.

Le conseil municipal a la séance tenue sous le sceau de l'approbation.

Le compte de la M. Leclercq pour le 11^e est approuvé.

Proposé par M. J. O. Bourgeois secondé par M. G. Leclercq

qu'on l'admette au conseil municipal de la ville de Drummondville, en tant que conseiller municipal.

Le conseil municipal a la séance tenue sous le sceau de l'approbation.

Le compte de la M. Leclercq pour le 11^e est approuvé.

Proposé par M. J. O. Bourgeois secondé par M. G. Leclercq

qu'on l'admette au conseil municipal de la ville de Drummondville, en tant que conseiller municipal.

Le conseil municipal a la séance tenue sous le sceau de l'approbation.

Le compte de la M. Leclercq pour le 11^e est approuvé.

Proposé par M. J. O. Bourgeois secondé par M. G. Leclercq

qu'on l'admette au conseil municipal de la ville de Drummondville, en tant que conseiller municipal.

Le conseil municipal a la séance tenue sous le sceau de l'approbation.

Le compte de la M. Leclercq pour le 11^e est approuvé.

Proposé par M. J. O. Bourgeois secondé par M. G. Leclercq

qu'on l'admette au conseil municipal de la ville de Drummondville, en tant que conseiller municipal.

Le conseil municipal a la séance tenue sous le sceau de l'approbation.

Le compte de la M. Leclercq pour le 11^e est approuvé.

Proposé par M. J. B. Mouton, second par M. J. B. Mouton, qui se retire et le secrétaire saint-adelaisien à ce sujet un bulletin de Nov. en faveur de la Banque d'Haïti pour le mois en question du bulletin de Nov. 1897.

Proposé par M. J. B. Mouton, second par M. J. B. Mouton, qui se retire et le secrétaire saint-adelaisien à ce sujet un bulletin de Nov. en faveur de la Banque d'Haïti pour le mois en question du bulletin de Nov. 1897.

Le Comité d'opinion à l'occasion de la séance de la Société des Sciences et de la Société de la République, lesquels ont été réunis à la fois dans le même lieu, sous la présidence de M. J. B. Mouton, second par M. J. B. Mouton, qui se retire et le secrétaire saint-adelaisien à ce sujet un bulletin de Nov. en faveur de la Banque d'Haïti pour le mois en question du bulletin de Nov. 1897.

1800. Mouton
du 18

J. B. Mouton
Mouton

18 août 1907

Proposé de faire
Municipalité de la ville de Saint-adelais
à une séance du Comité de la Société des Sciences et de la Société de la République, lesquels ont été réunis à la fois dans le même lieu, sous la présidence de M. J. B. Mouton, second par M. J. B. Mouton, qui se retire et le secrétaire saint-adelaisien à ce sujet un bulletin de Nov. en faveur de la Banque d'Haïti pour le mois en question du bulletin de Nov. 1897.

Proposé par M. J. B. Mouton, second par M. J. B. Mouton, qui se retire et le secrétaire saint-adelaisien à ce sujet un bulletin de Nov. en faveur de la Banque d'Haïti pour le mois en question du bulletin de Nov. 1897.

Le Comité d'opinion à l'occasion de la séance de la Société des Sciences et de la Société de la République, lesquels ont été réunis à la fois dans le même lieu, sous la présidence de M. J. B. Mouton, second par M. J. B. Mouton, qui se retire et le secrétaire saint-adelaisien à ce sujet un bulletin de Nov. en faveur de la Banque d'Haïti pour le mois en question du bulletin de Nov. 1897.

Le Comité d'opinion à l'occasion de la séance de la Société des Sciences et de la Société de la République, lesquels ont été réunis à la fois dans le même lieu, sous la présidence de M. J. B. Mouton, second par M. J. B. Mouton, qui se retire et le secrétaire saint-adelaisien à ce sujet un bulletin de Nov. en faveur de la Banque d'Haïti pour le mois en question du bulletin de Nov. 1897.

Le Comité d'opinion à l'occasion de la séance de la Société des Sciences et de la Société de la République, lesquels ont été réunis à la fois dans le même lieu, sous la présidence de M. J. B. Mouton, second par M. J. B. Mouton, qui se retire et le secrétaire saint-adelaisien à ce sujet un bulletin de Nov. en faveur de la Banque d'Haïti pour le mois en question du bulletin de Nov. 1897.

76 aout 1909

Domicile de Québec

Municipalité de la ville de Drummondville

à une réunion régulière au conseil municipal de la

ville de Drummondville tenue au lieu et heure

présent 200 206 24 Bureau & Adjoint au 2. Bureau

J. Bouchard.

Le conseil résolvait au conseil de dépenses \$ 50.

pour le faire passer et 25 pour faire charger

à la ville dans le conseil.

200 Bureau. Le 20
J. Bouchard
 Président officiel

76 aout 1909

Domicile de Québec

Municipalité de la ville de Drummondville,

à une réunion régulière au conseil municipal de la

ville de Drummondville tenue au lieu et heure

ordinaire des réunions du conseil, etait un grand nombre

de la réunion au Québec, au Québec, au Québec

11, au conseil au 16, au conseil au 20, au conseil au 24

au conseil au 28, au conseil au 31, au conseil au 3

jusqu'à 76 aout 1909.

Présent 206 207 Bureau, Secrétaire, Gabriel Mathieu

et J. Bouchard, & Adjoint au 2. Bureau.

Le conseil de Québec a été présenté au conseil

de Québec.

Les minutes de la dernière réunion ont été

adoptées.

Rapport par M. G. Bureau second par Gabriel Mathieu

qui se rapporte au conseil de Québec au conseil de Québec

et qui a été adopté. Le 76

Le conseil de Québec a été présenté au conseil de Québec

et a été adopté au conseil de Québec.

Rapport par M. G. Bureau second par M.

Gabriel qui se rapporte au conseil de Québec qui a été adopté.

et a été adopté au conseil de Québec et qui a été

adopté au conseil de Québec et qui a été

adopté au conseil de Québec et qui a été

adopté au conseil de Québec et qui a été

adopté au conseil de Québec et qui a été

adopté au conseil de Québec et qui a été

adopté au conseil de Québec et qui a été

adopté au conseil de Québec et qui a été

adopté au conseil de Québec et qui a été

adopté au conseil de Québec et qui a été

adopté au conseil de Québec et qui a été

adopté au conseil de Québec et qui a été

adopté au conseil de Québec et qui a été

adopté au conseil de Québec et qui a été

adopté au conseil de Québec et qui a été

adopté au conseil de Québec et qui a été

adopté au conseil de Québec et qui a été

adopté au conseil de Québec et qui a été

adopté au conseil de Québec et qui a été

adopté au conseil de Québec et qui a été

adopté au conseil de Québec et qui a été

adopté au conseil de Québec et qui a été

adopté au conseil de Québec et qui a été

adopté au conseil de Québec et qui a été

adopté au conseil de Québec et qui a été

adopté au conseil de Québec et qui a été

adopté au conseil de Québec et qui a été

adopté au conseil de Québec et qui a été

adopté au conseil de Québec et qui a été

adopté au conseil de Québec et qui a été

adopté au conseil de Québec et qui a été

adopté au conseil de Québec et qui a été

adopté au conseil de Québec et qui a été

adopté au conseil de Québec et qui a été

adopté au conseil de Québec et qui a été

adopté au conseil de Québec et qui a été

1 septembre 1907

Comité de Jules

Municipalité de Lévis & Drummondville

à une séance régulière au conseil municipal de la ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances au conseil, survenue le 1^{er} septembre 1907.

Présents: M. H. Rousseau Maire, J. Gauthier & B. Gauthier et 6 membres formant le quorum tout le procureur de la ville, M. Rousseau & moi.

Les minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

Proposé par M. B. Gauthier secondé par M. H. Rousseau que le compte municipal soient approuvés et le solde autorisé à être payé.

M. St. Germain, \$36 M. Rivest, 0.33
 P. Rivest \$219 A. Gaudy \$150
 G. St. Hilaire \$10 M. L. Lavoie \$24
 B. Roy \$10000

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Drummond, directeur de l'Établissement suggérant plusieurs améliorations à faire au fossé de décharge. Le conseil se propose de passer à l'ordre du jour.

M. H. Rousseau
 Secrétaire

3 septembre 1909

Comité de Jules

Municipalité de la ville de Drummondville

à une séance régulière au conseil municipal de la ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances au conseil, survenue le 3 septembre 1909, et où un quorum est constitué de 8 membres.

Présents: M. H. Rousseau Maire, J. Gauthier, J. G. Rousseau, & M. H. Rousseau formant le quorum sans le procureur de la ville, M. Rousseau & moi.

Les minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

Les directeurs de la ville de Lévis ont écrit à M. H. Rousseau suggérant les améliorations à faire au fossé de décharge.

Les directeurs ont aussi fait d'une lettre de M. H. Rousseau, M. H. Rousseau protestant contre le fait que le conseil ne soit pas autorisé à se proposer le fossé de décharge. Le conseil a décidé de ne pas donner suite à ces propositions.

Proposé par M. H. Rousseau secondé par M. J. Gauthier que M. H. Rousseau soit autorisé à prendre une opinion écrite de M. H. Rousseau, à savoir si le conseil a le pouvoir de résolution de donner des contrats sans entreprendre de même pour les améliorations plus basées que celles indiquées au plan de la ville de Lévis et en charge le conseil de tenir les minutes au paiement des égouts. M. H. Rousseau a répondu que le conseil n'a pas le pouvoir de donner des contrats sans entreprendre de même pour les améliorations plus basées que celles indiquées au plan de la ville de Lévis et en charge le conseil de tenir les minutes au paiement des égouts.

17 Septembre 1709

Bonnes & grâces

Remunération de la ville de Drummondville
à une assemblée du conseil regardant un bond
général au bureau au Secrétaire, sous le 17
jour de Sept. 1709.

Présents M. J. B. Manceau, J. B. Manceau et M. J. B. Manceau
Le Secrétaire faisant quarante sous la présidence
de M. J. B. Manceau

Le conseil étudia le plan et devis de M. J. B. Manceau
pour le bureau et le bureau de la pompe de la ville
et ordonna le Secrétaire de dresser un
commissaire pour faire le 23 courant.

M. J. B. Manceau Sec. J. B. Manceau

24 Septembre 1709

Bonnes & grâces

Remunération de la ville de Drummondville
à une assemblée requise du conseil d'Assemblée de la
ville de Drummondville, tenue au bureau et tenue sous
des regards de la ville, et d'un règlement de la
ville au 1^{er} Sept. au 1^{er} jour de Mars au 8 au 8
au neuf, du neuf au dix, au dix au 13,
et au 13 au 20 jour de Mars le 20 Septembre 1709.

Présents M. J. B. Manceau, J. B. Manceau, J. B. Manceau
Le Secrétaire faisant le quarante sous la présidence de
M. J. B. Manceau & M. J. B. Manceau

Proposé par M. J. B. Manceau secondé par
M. J. B. Manceau que le Maire et le
Secrétaire soient autorisés de signer
un bond de \$1000 à 2 mois un règlement
de la ville et un contrat de 6 25 courant
à la Banque de M. J. B. Manceau.

Proposé par M. J. B. Manceau secondé par M. J. B. Manceau
Manceau que le Maire et le Secrétaire soient autorisés
à signer un bond de \$200 à destination au bureau de
M. J. B. Manceau au 1^{er} jour de Mars et 2 200. Accepté
Proposé par M. J. B. Manceau secondé par M. J. B. Manceau
Manceau que le rapport au bureau en date du 17
coursant soit accepté. Accepté.

Proposé par M. J. B. Manceau secondé par M. J. B. Manceau
que le bureau de la ville de la ville de la ville
soit réglé par le conseil de M. J. B. Manceau & M. J. B. Manceau.

Le conseil Proposé par M. J. B. Manceau
secondé par M. J. B. Manceau que le Maire et le Secrétaire
soient autorisés de signer un bond de la ville et faire
un rapport au conseil de la ville et un règlement de la
ville et d'autoriser le conseil
à signer et d'autoriser à signer le 27 courant.
M. J. B. Manceau Sec. J. B. Manceau

27 Sept 1709.

Bonnes & grâces

Remunération de la ville de Drummondville
à une assemblée du conseil regardant un
bond général au bureau au Secrétaire
le 27 Sept 1709.

Présents M. J. B. Manceau, J. B. Manceau,
J. B. Manceau, J. B. Manceau
Le Secrétaire faisant le quarante sous la présidence de M. J. B. Manceau & M. J. B. Manceau

Le Secrétaire avec le commissaire
coursant pour la ville et la pompe
de la ville.

J. B. Manceau Sec. J. B. Manceau
Le Maire et le Secrétaire soient autorisés
de signer un bond de la ville et un règlement
de la ville et d'autoriser le conseil
à signer et d'autoriser à signer le 27 courant.

1. Sans excuse de
donné les fusées
leur insubordination
après cette époque
de ce qu'ils ont
gagné. Se ne a
meurs et a
et l'insubordination
le 12 octobre 1909
J. Monplaisir

J. Monplaisir
1909

serait installés à côté de la ferme actuelle
dans la lecture du journal ^{de la paroisse}
Le compte recensement, ainsi qu'il faut
un compte de M. Lepin au montant de
9007

29 Sept 1909

Paroisse de Québec

Municipalité de Ville d'Adèle

Sur les accusés au conseil Municipal R
le vote de D'Armenantille leur au cas
et leurs ordonnances de recensement.

R 29 Sept

Présent M. M. H. Cassan & autres

J. Monplaisir

Fait le 29 septembre 1909 et

opposé à jour de ce conseil

D. M. H.

J. Monplaisir
J. Monplaisir

30 Septembre 1909

Paroisse de Québec

Municipalité de la ville de Québec

à une séance régulière au conseil Municipal

et le vote de D'Armenantille, leur au cas

et leurs ordonnances de recensement au conseil

about sans opposition de ce conseil au premier

septembre, sur l'opinion au 5, au 8 au 10

au 12 au 14 au 16 au 18 au 20 au 22

au 24 au 26 au 28 au 30 au 1er au 3 au 5

au 7 au 9 au 11 au 13 au 15 au 17 au 19

au 21 au 23 au 25 au 27 au 29 au 31

Présent M. M. H. Cassan & autres

J. Monplaisir, J. Monplaisir, J. Monplaisir, J. Monplaisir

M. M. H. Cassan & autres

Fait le 30 septembre 1909 et

opposé à jour de ce conseil

D. M. H.

avant que un grand recensement

les minutes de ce conseil au cas et l'opinion

Proposé par M. D'Armenantille au cas et l'opinion

que les comptes annuels soient approuvés, adoptés

D. M. H. Cassan & autres \$ 322 J. Monplaisir 90.07

Cassan & autres \$ 6.00 + 2.00 + 2.00 + 2.00

J. Monplaisir \$ 10.00 + 1.00 + 1.00 + 1.00

B. Cassan \$ 6.50 + 6.00 P. Cassan 7.00

A. Cassan 6.00 A. Cassan 6.00

Eugé 2.50 P. Cassan 6.37

J. Monplaisir 2.50 L. Cassan 7.00

S. Cassan 7.00 J. Monplaisir 7.00

A. Cassan 1.38 J. Monplaisir 6.00

P. Cassan 2.71 J. Monplaisir 4.38

A. Cassan 2.13 P. Cassan 4.38

L. Cassan 4.38

Proposé par M. D'Armenantille au cas et l'opinion

de l'opinion au cas et l'opinion au cas et l'opinion

de l'opinion au cas et l'opinion au cas et l'opinion

de l'opinion au cas et l'opinion au cas et l'opinion

de l'opinion au cas et l'opinion au cas et l'opinion

de l'opinion au cas et l'opinion au cas et l'opinion

de l'opinion au cas et l'opinion au cas et l'opinion

de l'opinion au cas et l'opinion au cas et l'opinion

de l'opinion au cas et l'opinion au cas et l'opinion

de l'opinion au cas et l'opinion au cas et l'opinion

de l'opinion au cas et l'opinion au cas et l'opinion

de l'opinion au cas et l'opinion au cas et l'opinion

de l'opinion au cas et l'opinion au cas et l'opinion

de l'opinion au cas et l'opinion au cas et l'opinion

de l'opinion au cas et l'opinion au cas et l'opinion

de l'opinion au cas et l'opinion au cas et l'opinion

de l'opinion au cas et l'opinion au cas et l'opinion

de l'opinion au cas et l'opinion au cas et l'opinion

de l'opinion au cas et l'opinion au cas et l'opinion

de l'opinion au cas et l'opinion au cas et l'opinion

de l'opinion au cas et l'opinion au cas et l'opinion

de l'opinion au cas et l'opinion au cas et l'opinion

de l'opinion au cas et l'opinion au cas et l'opinion

de l'opinion au cas et l'opinion au cas et l'opinion

de l'opinion au cas et l'opinion au cas et l'opinion

1^{er} Octobre 1909

Province de Québec

Municipalité de la ville de Drummondville
à nos séances régulières du Conseil Municipal de la
ville de Drummondville, nous nous sommes réunis
ordinairement des séances du conseil, tant une
réunion et les séances de premier Septembre,
nos premières réunions au lieu de lieu au lieu
de lieu au lieu, de lieu au lieu, de lieu au
lieu, de lieu au lieu, de lieu au lieu, de lieu au
lieu et de lieu à ce jour nous sommes le 1^{er}
Octobre 1909.

Présent M. Théophile Larocque, Maire et M. le Comissaire
à Monseigneur, J. P. Rousseau, Edouard Lambert, J. A.
Bourgeois, J. B. H. Plé, formant le quorum
sans la présence de M. le Comissaire à
Maire.

Le Secrétaire sous lecture du règlement No 177
à l'effet d'annuler le règlement No 177.

Il est proposé par M. J. Rousseau secondé par
M. Edouard Lambert que le règlement No 177
qui vient d'être lu et à l'effet d'annuler le
règlement No 177 soit accepté.

Par la motion	En fait la motion
Edouard Lambert	J. P. Rousseau
A. Monseigneur	J. B. H. Plé
Edouard Lambert	

Le règlement accepté en la séance ci-dessus.

Proposé par M. Edouard Lambert secondé par
M. Edouard Lambert que le règlement No 177
soit annulé à l'approbation des élections
municipales devant qu'elles, le 18
18 Octobre 1909. Accepté.

La séance est adjournée pour le

M. J. Rousseau

6 Octobre 1909

Province de Québec

Municipalité de la ville de Drummondville.
à nos séances régulières du Conseil Municipal
de la ville de Drummondville, nous nous sommes réunis
à heures ordinaires des séances du conseil le
6^o Oct 1909.

Présent M. Théophile Larocque, Maire, M. Monseigneur,
J. P. Rousseau, Edouard Lambert et M. le
Comissaire formant le quorum sans la présence de M.
Edouard Lambert. No. 177.

M. J. Rousseau donne avis de motion qui il
proposera au règlement à l'effet de
convenir pour nos fêtes de 5 ans les fêtes
suivantes à M. Edouard Lambert en vertu du règlement
No 105 a.

Le Secrétaire reçoit instructions de demander
des explications pour l'approbation de la motion
à l'effet.

Proposé par M. J. Rousseau secondé par M. Edouard
Lambert que le rôle de perception fait au
commissaire du règlement No 177 soit accepté
à l'homologation. Accepté.

Proposé par M. J. Rousseau secondé par M. Edouard
Lambert que le Secrétaire donne avis
de motion que le Conseil prenne en considération
la liste des élections municipales à se
tenir le mercredi 18 courant accepté.
M. J. Rousseau donne avis de motion
qui il proposera au règlement à l'effet
d'annuler le règlement No 177.
Le conseil s'ajourne à annuler le 1^{er}
courant.

Théophile Larocque

M. J. Rousseau
Sec. Greffier

8 Octobre 1909

Province de Québec

Municipalité de la ville de Drummondville,
à une séance régulière du Conseil Municipal
de la ville de Drummondville tenue aux lieux et
heures ordinaires des séances du Conseil à l'effet
de l'ajournement de la séance du 6 Octobre 1909.
Présents: M. Prof. Gagnon, Maire, J. O. St-Onge,
A. Morneau, E. Duchambaut, J. P. Montplaisir,
formant le quorum sans la présence de son
Honnorable le Maire.

Le Conseil s'est réuni à huit heures et quart
et le Comité des chemins reconstruit le dépôt
n. 25^{es} pour la route de St-Jérôme.

Le Comité des finances soumettra son mémorandum
au Conseil pour être débattu sous la
présidence de M. J. O. St-Onge après le
rapport au Comité des chemins.

Le Comité des finances soumettra son
rapport au Conseil sans sa séance.

Les minutes de la dernière séance ont
été lues et acceptées.

Proposé par M. O. Morneau secondé par
M. J. O. St-Onge que le rapport au Comité
des chemins soumette un vote à la fin
soit accepté. Accepté.

Le demandeur de la corporation municipale
Recharnière pour 8 jours d'activités est
requis au Comité de la commune.

Le demandeur donne teliers d'un règlement
à l'effet d'arrêter le règlement de 1908.

Le Maire et le demandeur ont été avisés
que le règlement soit ou d'arrêter
l'arrêté est en ce qui concerne le
Comité et est en ce qui concerne le
Comité et est en ce qui concerne le
Comité et est en ce qui concerne le

sur le... J. P. Montplaisir, Maire

13 Octobre 1909

Province de Québec

Municipalité de la ville de Drummondville,
à une séance régulière du Conseil Municipal
de la ville de Drummondville, tenue aux lieux et
heures ordinaires des séances du Conseil à l'effet
de l'ajournement de la séance du 6 Octobre,
au lieu ordinaire au 9^{es} sur
le 13^{es} sur, le 13 Octobre 1909.

Présents: M. J. O. St-Onge, Maire, E.
Duchambaut, J. P. Montplaisir, J. O. St-Onge
et Gagnon, formant le quorum sans la
présence de son Honorable le Maire. Les
minutes de la dernière séance ont été lues et
acceptées.

Proposé par M. J. P. Montplaisir secondé par
M. J. O. St-Onge que le demandeur soumette
un vote à la fin de la séance à
l'effet d'arrêter le règlement de 1908.

Proposé par M. O. Morneau secondé par
M. J. O. St-Onge que les comptes annuels
soient approuvés. J. O. St-Onge 2^{es} 2^{es}
E. Duchambaut 1^{er} 1^{er} les Comptes 7^{es}
sans séance 13^{es}

Proposé par M. J. P. Montplaisir secondé par
M. O. Duchambaut que la Corporation
prohibe à la demande de son et M. J. P.
Montplaisir quant aux lettres d'ajournement
faites sur la rue D'Arceville et sur les
loquets et sur les conformes aux plans
à l'effet d'arrêter.

Le demandeur donne teliers de rapport
à l'ingénieur sur le terrain fait à
la suite de 5 courants, habitant une
bancane ou l'annexe de la rue de St-Jérôme
d. d. 117^{es} à M. J. P. Montplaisir.

Le demandeur soumet l'arrêté de

3 Novembre 1909

Province de Québec

Municipalité de la ville de Drummondville,
à une séance régulière du Conseil Municipal
à la ville de Drummondville, tenue aux lieux
et heures ordinaires des séances du Conseil
tenues le 3 Novembre 1909.

Présent M. M. les bourgeois J. O. Mousse, Maire
Présent J. O. Bourgault

Proposé par M. J. O. Mousse secondé par M. J. O.
Bourgault que M. Robert pourras cette -
assemblée adopte.

Les minutes de la dernière séance sont lues
et approuvées.

Proposé par M. J. O. Mousse secondé par M.
J. O. Bourgault que les comptes suivants soient
approuvés. Adopte.

M. Lafleur 200. S. Fleurent 49

S. Fleurent 212. S. Fleurent 3.75

M. Fleurent 112. S. Fleurent 2.69

Proposé par M. J. O. Mousse secondé par M.
J. O. Bourgault que le nom de M. Bourgault
soit enlevé de la liste de M. O. Bourgault
comme propriétaire au lot 149 au quartier St.
Joseph.

Proposé par M. J. O. Mousse secondé par M.
J. O. Bourgault que le Maire et le Secrétaire
soient autorisés à signer un contrat de
location de \$1200.00 - à une
maison au faubourg de St. Y. Pelletier en
purement de \$3 qui sera versé au cas
le contrat de la "Banc" Adopte.

Le Secrétaire a lu certains articles de la
chartre réglementaire concernant certains
particuliers de M. Fleurent en relation de
l'abandonnement d'une manufacture de
devenir par sa séance.

de la dernière séance et de la séance et
d'après ce que M. O. Bourgault a dit.

La séance est adjournée à mercredi le 10
prochain.

M. O. Mousse

J. O. Bourgault

M. O. Mousse

10 Novembre 1909

Province de Québec

Municipalité de la ville de Drummondville,
à une séance régulière du Conseil Municipal
à la ville de Drummondville, tenue aux lieux
et heures ordinaires des séances du Conseil,
tenues le six Novembre, et sur un ajournement
de la séance du 3 Novembre.

Présent M. M. les bourgeois J. O. Mousse et J. O.
Bourgault. Faute de quorum la séance
est adjournée à mercredi le 17 Nov. prochain.

M. O. Mousse J. O. Bourgault

17 Nov.

Province de Québec

Municipalité de la ville de Drummondville,
à une séance régulière du Conseil Municipal
à la ville de Drummondville, tenue aux lieux
et heures ordinaires des séances le 17 Nov. 1909
Présent J. O. Mousse et J. O. Bourgault.

Faute de quorum la séance est adjournée
à mercredi le 17

M. O. Mousse

J. O. Bourgault

J. O. Bourgault

9 Decembre 1907

Province de Québec

Municipalité de la ville de Drummondville
 Province et ses annexes régulars au conseil
 Municipal de la ville de Drummondville, tenu
 aux fins et heures ordinaires des séances
 au Conseil, étant en agouvement de la
 séance au 1^{er} Decembre, au 1^{er} agouvement
 au 2, au 2^e et au 3^e jour, jusqu'à 9 Decembre.
 Présents M^{rs} le Commissaire à recevoir
 J. B. Bourguel, Sébastien J. Monplaisir.

Proposé par M^r le receveur second par M^r
 J. B. Bourguel qu'on s'abonne au Journal
 de la Presse, M^r Sébastien agouvement
 continuant de ses annexes.

Proposé par M^r le receveur second par M^r J. B.
 Monplaisir d'accepter que M^r Joseph Carrière
 soit nommé représentant de cette ville, aux
 fins de la ville pour elle et en son nom,
 à l'Assemblée de la Commission d'agouvement de la
 Bourgeois St Hyacinthe, convoquée d'avant et
 tenu au 10^e de St Hyacinthe pour donner
 leur avis et opinion au la nomination à
 faire d'une ou plusieurs liquidateurs et
 des inspecteurs de la ville Bourgeois de
 St Hyacinthe en liquidation.

Proposé par M^r J. Monplaisir second par
 M^r le receveur qui se règlement M^r J. B.
 Monplaisir certains privilèges à M^r
 J. Haché et qui accepté d'être en
 cash-accepté d'accepté.

Les députés reçoit ambassadeur d'accepté
 à M^r J. B. Carrière qui se règlement par celui
 de la conférence au règlement des
 heures de cette ville, les procédures
 au règlement finies en ce cas.

Le Conseil s'ajourne à mercredi

le 15 cour suit.

M^r le receveur

15 Decembre 1907

Province de Québec

Municipalité de la ville de Drummondville
 Province et ses annexes régulars au conseil
 Municipal de la ville de Drummondville, tenu
 aux fins et heures ordinaires des séances au conseil
 étant en agouvement de la séance au 1^{er}
 Decembre, au 2^e agouvement au 2, au
 2^e au neuf au neuf et au jour mercredi le 15
 Decembre 1907.

Présents M^{rs} Joseph Carrière, Sébastien J. B. Bourguel, J. Monplaisir
 et J. Haché sans la présence de M^r Carrière.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre
 de la loi de Québec relatif au gouvernement d'accepté
 pour 500\$ de cash-accepté.

Proposé par M^r le receveur second par M^r
 Sébastien qui veut reconnaître la reconnaissance
 de M^r J. Haché pour 500\$ de cash-accepté de
 agouvement, se règlement au 16^e au cash
 offert au règlement final. Accepté.

Le Conseil s'ajourne à mercredi le 22 cour.

M^r le receveur

Decembre 22 1907

Province de Québec

Municipalité de la ville de Drummondville
 Province et ses annexes régulars au conseil
 Municipal de la ville de Drummondville, tenu
 aux fins et heures ordinaires des séances au conseil
 étant en agouvement de la séance au 2
 Decembre, au 2 agouvement au 7 au neuf au
 15, au 15^e au 15^e jour le 22 Decembre 1907

Présents M^{rs} Joseph Carrière, Sébastien J. B. Bourguel, J. Monplaisir

quarante sous le précédent de Son Honneur le
Roi

Le total de l'année des revenus de 2 et 15
sept des revenus sont les 10 approuvés
Propos par M. de Bourgault écuyer pour
M. Montplaisir qui en recevait 233¹/₂
d'appointement sans accises à son gage
Fauront leur licence commode avant
le 2^e Janvier 1710 et accepté

Propos par M. de Mercier écuyer pour M.
Montplaisir qui le regardant 200¹/₂
accises et le nombre des lettres d'abol.
de D'Ammonitions à trois soit accepté
Accepté

Propos par M. de Mercier écuyer pour
M. de Bourgault qui le mess et le
chevalier auant autours à ce que
me l'ait au montant de 8700, sous
les à 2 mois en faveur de La Barre
Molton pour rembourser le surplus
de 1^{er} et 2 Janvier 1710

Le chevalier de la Barre d'un requit
de 10000¹/₂ de l'abolition de l'abolition
que les revenus de la paroisse sont tombés
à 2500 Propos au tant au tant
La licence est donnée pour 200

1710

6 Janvier 1710

Propos de Justice

Ammonitions de la ville de Drummondville
à mes mêmes réguliers de la Cour
Ammonitions de la ville de Drummondville, tout
aux fins et heures ordinaires des accises
de l'abolition de 5 Janvier 1710
Propos par M. de Mercier, M. Montplaisir
et de Mercier

Faute de quereux le seigneur est
ajourné à mercredi le 16 courant.

Commissaire

H. A. Mercier
Sec. Gre.

Propos de Justice

Ammonitions de la ville de Drummondville
à mes mêmes réguliers de la Cour
Ammonitions de la ville de Drummondville, tout
aux fins et heures ordinaires des accises
de l'abolition de 5 Janvier 1710
Propos par M. de Mercier, M. Montplaisir
et de Mercier

Ammonitions de 74

le 2 Janvier 1710

H. A. Mercier Sec.

Propos de Justice

Ammonitions de la ville de Drummondville
à mes mêmes réguliers de la Cour
Ammonitions de la ville de Drummondville, tout
aux fins et heures ordinaires des accises
de l'abolition de 5 Janvier 1710
Propos par M. de Mercier, M. Montplaisir
et de Mercier

Ammonitions de 25

le 2 Janvier 1710

H. A. Mercier Sec.

H. A. Mercier
Sec. Gre.